

**Question écrite du 6 mars 2023 de Mme Yasmine Menétrey: «Demande d'information sur le nombre d'abaissements de trottoirs aux normes d'accessibilité».**

En tant que citoyenne concernée par la question de l'accessibilité, je me permets de vous adresser cette question écrite afin de solliciter des informations cruciales.

Je souhaiterais connaître le nombre d'abaissements de trottoirs encore à adapter dans la ville de Genève pour répondre aux normes d'accessibilité aux passages piétons ou aux îlots, notamment en ce qui concerne les trottoirs destinés aux piétons. Ma requête s'inscrit dans le cadre des directives sur l'abaissement des bordures, fixées à 1 cm, visant à faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite ou malvoyantes.

Actuellement, des exemples concrets, comme celui observé au quai du Seujet avec une hauteur de plus de 3,5 cm, soulignent les défis auxquels font face les personnes ayant des besoins spécifiques de mobilité. La difficulté pour se déplacer avec une telle hauteur peut entraver leur autonomie et leur sécurité.

Par conséquent, pour mieux comprendre la situation actuelle et suivre les progrès réalisés en matière d'accessibilité dans notre ville, je vous prie de bien vouloir me fournir les informations suivantes:

1. Le nombre actuel d'abaissements de trottoirs respectant les normes d'accessibilité.
2. Le nombre d'abaissements de trottoirs à adapter pour respecter les normes d'accessibilité.
3. Les projets en cours visant à améliorer l'accessibilité des trottoirs dans la ville.
4. Existe-t-il des projets en cours ou prévus visant à améliorer l'accessibilité des arrêts de bus, notamment en ajustant la hauteur des trottoirs pour faciliter la descente des personnes à mobilité réduite, en particulier aux arrêts du bus 11?
5. Si oui, quel est le calendrier prévisionnel de mise en œuvre de ces ajustements?
6. Sinon, envisagez-vous d'initier des actions dans ce sens pour rendre les arrêts de bus plus accessibles aux personnes à mobilité réduite?

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette demande. Ces informations sont cruciales pour garantir un environnement urbain inclusif et adapté à tous les résidents de notre belle ville.

Exemple au quai du Seujet avec un abaissement de trottoir de plus de 3,5 cm

